

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 3 JUIN 2024

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORÉ-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude ;
M. LOREAU Samuel a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline ;
M. MAURIER Jérôme donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
Mme NOIROT Muriel a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne ;
Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
Mme PELLETIER Estelle a donné procuration à M. PISCIONE Patrick ;
M. ROBERT Bruno a donné procuration à M. MUHAMMAD Nooruddine ;
Mme SORÉ-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard.
Mme HUBERT Céline, excusée.

Étaient absents :

M. PERRAULT Sylvain,
M. RAYNAL Michel.

Secrétaire de séance : M. Richard GUILLEMIN

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 18
Nombre de suffrages exprimés..... 26

Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affiché à la porte de la Mairie.

Ouverture de la séance à 20h32 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2024.**

À l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- 08/05 : Cérémonie du souvenir ;

- 09/05 : Anjou Loire Challenge et Palio intercommunal : journée ensoleillée qui a réuni beaucoup de monde ;
- 19/05 : Tour cycliste intercommunal ;
- 24/05 : inauguration du camping qui s'étoffe de plus en plus. Les portes ouvertes ont eu lieu samedi matin 1^{er} juin.
- 25/05 : Fête du sport avec la Commission éducation, enfance jeunesse et sport. Belle journée qui était une répétition de teasing avant la Flamme Olympique ;
- 28/05 : date qui restera dans les annales avec le passage de la Flamme Olympique au Lion d'Angers. Il faudra penser à mettre des photos sur livre d'or. Les enfants étaient très satisfaits et ont envoyé des petits mots de remerciement. La journée s'est bien déroulée, si ce n'est un petit incident entre deux cars à Combrée. Dans les rues, le public était content. Sur la commune de Vitré de grands bonshommes ont déambulé avec des animations de rue, comme au Lion d'Angers où l'on ne s'est pas contenté du strict passage très encadré de la Flamme.

M. Étienne GLÉMOT questionne les élus sur les retours qu'ils ont eu de cette journée ?

M. Bernard GABORIAUD répond « que du bien, les gens étaient satisfaits ».

Mme Marie-Claude HAMARD rapporte que les médecins des E.H.P.A.D. lui ont dit que les résidents étaient enchantés et intarissables.

M. Étienne GLÉMOT poursuit indiquant que personne n'a attenté à la flamme et qu'il n'y a eu aucun souci. Il ajoute que la réussite de cet événement est le fruit d'une préparation de plusieurs mois. Il remercie M. Erwan VOISIN, chef d'orchestre de l'organisation, avec les services, pour ce dossier compliqué qui sortait des sentiers battus habituels et qui a permis de gagner en compétences.

M. Étienne GLÉMOT informe que la Directrice de cabinet du Préfet de Région l'a félicité pour cette journée qui s'est très bien passée.

- 29/05 : rencontre de deux communes sièges de casinos, Pleneuf Val André et Saint Quay Portrieux pour poser de nombreuses questions : comment cela se passe ? est-ce facile à gérer ? quels sont les impacts ?... Les élus rencontrés ont démystifié les casinos en expliquant qu'ils tournaient en permanence : les usagers sont là dès l'ouverture, ils jouent sur des machines qui fonctionnent avec des centimes d'euros ; l'addiction n'est pas un sujet car tout est très surveillé (carte d'identité à fournir à l'entrée).

Mme Marie-Claude HAMARD souligne que les élus rencontrés ont même parlé d'un espace de socialisation.

M. Étienne GLÉMOT poursuit en expliquant que les horaires d'ouvertures étant larges, jusqu'à 3 heures du matin, de nombreuses réunions (du conseil municipal ou de chefs d'entreprises par exemple) se terminent au bar du casino. Par ailleurs, les élus rencontrés ont notifié qu'une D.S.P. de casino comportait trois chapitres : les machines à sous (1 emploi par machine à sous), une obligation culturelle et une obligation de restauration. Ces trois chapitres doivent être équilibrés lors de l'écriture de la D.S.P., afin que les trois soient bien rentables. Ils ont également mis en évidence la possible inertie des gros casinotiers nationaux en matière de bénéfices pour la ville, par rapport à ce qu'un petit casinotier dynamique pourrait rapporter. Il faut aussi prendre en compte les casinotiers étrangers qui s'intéressent à la France : les Belges sont notamment très offensifs. Notre ville suscite d'ailleurs un intérêt puisque des casinotiers Belges nous ont écrit.

M. Patrick PISCIONE demande si la ville de Craon a jeté l'éponge ?

M. Étienne GLÉMOT répond qu'il ne souhaite pas faire de commentaire.

Il indique pour terminer sur ce sujet qu'une rencontre avec le Ministère aura bientôt lieu et que 4 casinotiers seront reçus vendredi prochain, le 7 juin, en mairie, dans le cadre d'un sourcing. Rien n'est fait pour le moment, mais la commune se renseigne.

Ce dossier a été abordé ce matin lors de la réunion de bureau de la C.C.V.H.A., en ré-évoquant une possible compétence intercommunale, toutefois, sécuriser ce qui concerne la Ville est avant tout nécessaire.

- 30/05 : comité de suivi du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial). Cette deuxième réunion du comité a fait l'objet d'une présentation du diagnostic ; les discussions de stratégie d'avenir pour l'aménagement du territoire du Pays de l'Anjou Bleu n'ont pas encore débuté.

Lors de la réunion organisée lundi dernier en Préfecture sur le plan de décarbonation, il a été demandé à toutes les collectivités, l'Anjou Bleu ayant signé un P.C.A.E.T. - Plan Climat-Air-Énergie Territorial, des objectifs à 2026 multipliés par cinq (éolien, méthanisation, photovoltaïque...). La décarbonation est donc un gros sujet qui devra être intégré dans les SCoT, les P.L.U.I. ...

- 03/06 : Réunion publique en vue de la création d'un Comité des Fêtes, ce soir dans la salle Émile Joulain, à laquelle Mme Muriel NOIROT assiste.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

Réunions habituelles et beaucoup de réunions en commun autour des jeux olympiques.

- réunion bilan de la journée du 28 mai : chaque commune ayant participé au passage de la Flamme Olympique va recevoir la torche, afin de pouvoir faire des cérémonies de remerciement. La ville du Lion d'Angers va donc déterminer une date pour accueillir la torche afin de remercier tous les bénévoles et toutes les personnes qui ont aidé.

M. Étienne GLÉMOT annonce la date du mardi 9 juillet à 19h00, dans la salle Émile JOULAIN, pour cet événement, et demande à M. Nooruddine MUHAMMAD de bien vouloir réserver la torche pour cette date.

- 30/05 : commission permanente lors de laquelle des subventions ont été octroyées, notamment pour les investissements des collèges privés. Le collège Sainte Émérance du Lion d'Angers est le collège qui a été le mieux doté en raison de la qualité du projet.
- 31/05 : avec Mme Régine BRICHET, remise des tenues des cadets de la sécurité, aux jeunes collégiens qui vont être accompagnés et formés pour intégrer les jeunes sapeurs-pompiers, dans le but de devenir ensuite des sapeurs-pompiers volontaires. Dans notre secteur, c'est le collège Saint François d'Assise de Châteauneuf sur Sarthe qui est concerné : une quinzaine de jeunes se sont donc vu remettre les tenues (casquette, veste, sweat et polo à l'effigie du S.D.I.S et du Département). Les jeunes seront formés au gestes de premiers secours et deviendront des référents au sein du collège pour aider et prévenir sur des questions liées à la santé. Cette action est ouverte à tous les collèves, l'idée étant de susciter des vocations.
- 22/05 : réunion de centre des chefs du S.D.I.S. ayant pour thème la réorganisation du territoire avec des regroupements de centres et la création de centres mixtes où les pompiers volontaires et professionnels cohabiteront, pour qu'une réponse opérationnelle puisse avoir lieu. En effet, actuellement sur tout le Département de Maine et Loire, en matinée, seuls 250 à 300 sapeurs-pompiers sont mobilisables, principalement autour de la couronne angevine, alors qu'il a 2 500 sapeurs-pompiers. Le but de la réorganisation est donc palier au problème de recrutement et de disponibilité en journée. L'action d'accompagnement des collégiens va en ce sens.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Marie-Claude HAMARD

Mme Marie-Claude HAMARD indique que la commission est prévue le 12 juin prochain. Elle passe donc directement à la présentation des deux délibérations prévues ce soir.

20h56 : M. Étienne GLÉMOT et M. Jérôme DELOIRE se déportent.

Mme Marie-Claude HAMARD indique que la première délibération porte sur la vente de logements sociaux et que ce type de délibération est pris régulièrement. Habituellement un avis positif est rendu, mais cette

fois-ci, elle propose au conseil de donner un avis négatif à la proposition de vente pour les raisons suivantes :

- Demande très forte de logements sociaux sur la commune actuellement (240 demandes),
- Cette délibération impliquerait que les logements devenus vacants suite au départ d'un locataire ne seraient plus mis à la location mais partiraient à la commercialisation à tout public, ce qui réduirait le nombre de logements sociaux sur la commune,
- Les programmes de construction, tels Revion, ne sont pas encore suffisamment aboutis. Il est plus sage d'attendre la livraison de Revion avant de s'engager dans un tel processus.

Elle ajoute que Maine et Loire Habitat interpelle la ville tous les ans à ce sujet. Donc si cette année, le conseil donne un avis défavorable, il sera possible de revenir dessus lors de la prochaine sollicitation, la liste des logements à vendre étant valable pendant 5 ans.

Pour information, en 2020, 52 logements ont été mis en vente, 13 ont été achetés.

M. Patrick PISCIONE souhaite savoir si la mairie peut prioriser les locataires ?

Mme Marie-Claude HAMARD répond que si ville acceptait la proposition de Maine et Loire Habitat, les logements seraient mis en vente auprès des locataires. Mais si un locataire venait à quitter un logement, ce dernier pourrait être mis en vente sans être reloué, ce qui est problématique pour la ville.

• 2024-06-01 / Vente de logements locatifs sociaux – avis de la commune

Le Conseil d'Administration de l'OPH Maine et Loire Habitat a délibéré le 23 janvier 2024 sur les orientations de sa politique de vente HLM et a décidé l'aliénation d'un certain nombre de logements sociaux de son patrimoine locatif social, confiant à la SCIC Jaxed-Accession la procédure de mise en vente.

Ainsi, conformément au code de la Construction et de l'Habitation, l'organisme a sollicité l'autorisation auprès de l'Etat pour la mise en vente de 28 logements situés au Lion d'Angers :

- Rue des Mésanges : n°8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 19, 21
- Rue Jacques de Chatillon : n°1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 29
- Rue des Fauvettes : n°7, 9, 11
- Rue de la Pièce neuve : n°21ter

Le 16 avril 2024, l'Etat a ainsi fait suivre cette demande auprès de la commune pour avis, qui doit être rendu dans les 2 mois qui suivent. Sans retour dans ce délai, il est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De donner un avis défavorable** sur la vente des 28 logements proposée par Maine et Loire Habitat,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h00 : retour de M. Étienne GLÉMOT et de M. Jérôme DELOIRE dans la salle des conseils.

Mme Marie-Claude HAMARD annonce la deuxième délibération qui concerne la convention de gestion de l'E.H.P.A.D. « Les Tilleuls ». Il s'agit d'une provision pour travaux, prévue lors de la construction de l'E.H.P.A.D. (Établissement d'hébergement pour des personnes âgées dépendantes), dont le taux augmente chaque année, ce qui a été accepté par Maine et Loire Habitat.

21h00 : départ de M. Jérôme DELOIRE.

• 2024-06-02 / Convention de gestion de l'EHPAD « Les Tilleuls » - avenant n°4

Les résidences Bocage d'Anjou, gestionnaire de l'EHPAD « Les Tilleuls » au Lion d'Angers, a alerté Maine et Loire Habitat sur un budget contraint lié principalement à l'inflation.

Après la 8^{ème} année d'exploitation, soit au 1^{er} janvier 2024, le budget de l'établissement devait intégrer un taux de provision de 1% au lieu des 0,9% précédemment. En raison de ces contraintes budgétaires, le gestionnaire a sollicité Maine et Loire Habitat pour que la convention les liant soit modifiée et décale l'augmentation à 1% de ce taux de provision au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'Administration de Maine et Loire Habitat, par délibération du 12 mars 2024 (cf. pièce annexe) a accepté ce décalage de l'augmentation du taux de provision au 1^{er} janvier 2025, et autorisé son directeur général a signé la convention l'entérinant.

Le Commune étant garante, son acceptation du décalage est également demandée, ainsi que l'autorisation du Maire à signer la présente convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** l'avenant n°4 à la convention de gestion de l'EHPAD « Les Tilleuls » modifiant son article VI,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h02 : retour de M. Jérôme DELOIRE dans la salle des conseils.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

Mme Isabelle CHARRAUD revient sur les réunions du mois de mai pour la « Faites du sport » :

- 14/05 : réunion pour préparer l'événement et mettre en place les jeux Pentath'lion et Décath'lion. Les membres de la commission avaient sollicité des fournisseurs, des commerçants et des entreprises pour obtenir des lots ; ces lots ont été répartis en fonction des jeux ;
- 25/05 : la « Faites du sport » s'est très bien déroulée. La météo était favorable et les associations présentes (sauf une qui a manqué à l'appel) pour proposer une quinzaine d'activités. Mme Isabelle CHARRAUD et l'ensemble de la commission remercie tous les partenaires qui ont permis de mettre en place ces jeux, ainsi que les agents du Service communication qui ont participé à cette journée.

Les prochaines rencontres auront lieu les mercredi 5 et lundi 24 juin 2024 à l'occasion de la préparation des occupations des salles de sport à la rentrée.

M. Nooruddine MUHAMMAD prend la parole pour présenter la délibération à suivre sur les subventions des classes de découverte.

21h04 : départ de M. Arnaud GUEUDET et de M. Jean-Paul PARIS.

Mme Isabelle CHARRAUD demande s'il y a parfois eu des séjours d'une semaine ?

M. Nooruddine MUHAMMAD lui confirme qu'il y a toujours eu des séjours d'une semaine, en précisant qu'il s'agit de semaines scolaires, donc 4 nuits.

M. Étienne GLÉMOT ajoute que le maximum est bien de 4 nuits. Ces séjours sont très formateurs pour les enfants, c'est pour cela qu'historiquement la commune les soutient.

M. Nooruddine MUHAMMAD souligne que pour l'école Sainte Émérance le soutien est exceptionnel, car il est rare que l'école permette à toutes les classes de partir en séjour comme c'est le cas cette année.

● **2024-06-03 / Subventions des classes de découverte**

Les écoles élémentaires de la commune organisent chaque année des classes de découverte pour leurs élèves, et demandent un soutien financier à la commune pour les réaliser.

Ainsi, cette année l'école Edmond Girard organise une classe découverte sur le thème des activités physiques et aquatiques au centre de la Rincerie du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2024, pour 62 élèves de CM2.

De son côté, l'école Sainte Emérance organise de façon exceptionnelle cette année des classes de découverte pour l'ensemble de ses classes :

- 2 jours à Liré pour tous les enfants de maternelle, dont 68 enfants du Lion d'Angers
- 3 jours à Préfailles pour les élèves de CP-CE1-CE2, dont 78 enfants du Lion d'Angers
- 5 jours à Belle-Ile pour les élèves de CM1-CM2, dont 37 enfants du Lion d'Angers

Pour les classes de découvertes en 2023, un montant de 113,63 € par élève avait été entérinée par délibération du 5 décembre 2022 pour une semaine de classe de découverte. Il est proposé de porter ce montant à 118,17 €, soit une augmentation de 4% correspondant à l'inflation constatée en début d'année, et d'accorder une subvention au prorata du nombre de nuits pour les séjours inférieurs à une semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** une subvention d'un montant de 118,17 € par élèves pour une semaine pour les classes de découverte organisées en 2024 par les écoles du Lion d'Angers, soit :
 - 7 326,54 € pour l'école élémentaire Edmond Girard,
 - 10 989,81 € pour l'école primaire Ste Emérance.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h07 : retour de M. Arnaud GUEUDET et de M. Jean-Paul PARIS dans la salle des conseils.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

M. Nooruddine MUHAMMAD propose ensuite au vote du conseil un correctif du bilan scolaire 2023 et des participations 2024 aux écoles sous contrat.

21h08 : départ de M. Jean-Paul PARIS.

M. Étienne GLÉMOT spécifie que le retrait des frais de transports et d'entrée de piscine vient diminuer la hausse qui avait été votée lors du budget. Les montants se rapprochent désormais de ce qui était donné auparavant.

M. Nooruddine MUHAMMAD qui a rencontré la directrice de l'école Sainte Émérance et les membres de l'O.G.E.C. dans un autre cadre, leur a annoncé et explicité ces nouveaux montants.

M. Étienne GLÉMOT complète en disant que jusqu'à présent la mairie finançait directement les piscines pour les écoles privées ; maintenant ce sont les écoles qui seront les donneurs d'ordre pour la piscine grâce aux sommes allouées par la mairie.

● **2024-06-04 / Bilan scolaire 2023 et participations 2024 aux écoles sous contrat - correctif**

Le bilan scolaire de l'année 2022-2023, servant de base au calcul du forfait scolaire pour l'année 2024, a été voté en avril (délibération n°2024-04-06) et portait les forfaits aux montants suivants :

- 1 234,46 € pour un enfant en école maternelle
- 436,85 € pour un enfant en école primaire

Ce bilan, basé sur les dépenses 2023, intégrait les frais de transports et d'entrées de piscine des écoles publiques. Or, ces frais ont été en 2023 (ainsi que les années précédentes) directement pris en charge par la municipalité pour les écoles sous contrat de la commune. Ces dépenses n'auraient ainsi pas dû être intégrées au bilan, cela revenant à les prendre 2 fois en charge pour ces écoles.

Le bilan scolaire de l'année 2022-2023, corrigé de cette erreur, porte ainsi le forfait scolaire 2024 aux montants suivants :

Forfait scolaire par activité	maternelle	elementaire	cantine
Charges de fonctionnement 2023	29 497,11 €	54 159,74 €	18 938,00 €
Frais de personnel 2022-2023	155 810,88 €	51 655,80 €	36 618,96 €
Subvention de fonctionnement 2023			27 702,00 €
	185 307,99 €	105 815,54 €	83 258,96 €

Effectif 2022-2023	152	271	423
---------------------------	------------	------------	------------

Forfait scolaire 2024 / enfant	1 219,13 €	390,46 €	196,83 €
---------------------------------------	-------------------	-----------------	-----------------

Il convient donc également de modifier en conséquence la subvention des écoles Sainte Emérance et Sacré Cœur votée en avril (délibération n°2024-04-07) au regard de ces montants. Il est ainsi proposé les montants corrigés suivants pour l'année 2024 :

	maternelle	elementaire	cantine
Forfait scolaire 2024 / enfant	1 219,13 €	390,46 €	196,83 €

Ste Emérance - Participation au fonctionnement	82 900,94 €	42 950,96 €	35 035,68 €
TOTAL SAINTE EMERANCE	160 887,58 €		

Sacré Cœur - Participation au fonctionnement	24 382,63 €	17 961,31 €	12 990,76 €
TOTAL SACRÉ CŒUR	55 334,70 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** les montants du bilan scolaire de l'année 2022-2023 corrigés
- **De fixer** les subventions pour l'année 2024 pour les écoles sous contrats à :
 - Ecole Ste Emérance : 160 887,58 €
 - Ecole Sacré Cœur : 55 334,70 €
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h12 : retour M. Jean-Paul PARIS dans la salle des conseils.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET déclare que la commission s'est réunie le 14 mai dernier.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Séverine MADIOT

▪ **Revion**

Les lots 5, 7 8, 11 et 23 ont été vendus pour un montant global de 394 820 euros. S'ajouteront prochainement les lots 3 et 4, ainsi que les ventes des lots A et B à Maine et Loire Habitat, pour un total de 865 800 euros.

Les dépenses pour la création du lotissement, l'acquisition des terrains, les études et travaux s'élèvent à 795 951 euros.

- Étude de requalification urbaine :
Un temps a été consacré avec M. VOISIN pour présenter en détail les missions de l'étude qui sera menée sur la requalification urbaine. Le bureau d'étude E.T.C. / Villes ouvertes a été présenté ainsi que ses réalisations.
- Maison OLIEU
La division foncière a été faite par Ligéis la semaine dernière. L'ensemble, soit la maison et la parcelle à construire, sera en vente en agence et chez le notaire pour un montant de 360 000 euros.
- Point info
La commune donne un avis favorable concernant la demande de Monsieur MAURIER qui souhaite laisser sa terrasse installée sur le domaine public les soirs de semaine.
- Dossiers en cours :
 - 18 déclarations préalables (D.P.),
 - 2 permis de construire (P.C.),
 - 14 certificats d'urbanisme (C.U.),
 - 6 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

La prochaine réunion de la commission est programmée le 11 juin 2024 à 18h30.

M. Étienne GLÉMOT fait un commentaire sur le lotissement Revion : la commune étant désormais assurée de l'équilibre du chapitre, si d'autres ventes se profilaient, amenant donc des recettes supplémentaires, il conviendrait de commencer à travailler sur le dossier suivant qui est le lancement de la Grande Chaussée.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE fait le compte rendu de la réunion du 13 mai dernier :

- Accès Complexe Mérignac
Une étude est en cours pour trouver une solution afin de pallier aux ouvertures intempestives et aux blocages des portes avec des chaises ou autres... Test sur un mois avec une ouverture automatique des portes entre 17h00 et 21h00, pour éviter que des gens soient bloqués dehors ou que les portes soient maintenues par des pots de fleurs ou des chaises.
M. Étienne GLÉMOT atteste que parfois les portes ne sont pas refermées par les derniers utilisateurs et restent bloquées en position ouverte toute la nuit.
M. Jérôme DELOIRE donne l'exemple de la salle Paulette FOUILLET qui dispose de trois accès différents : la dernière association utilisatrice ne vérifie pas systématiquement si toutes les portes sont bien fermées avant de partir à 23h00 le soir. Il faut donc remédier à ce problème.
- Stores du camping
3 stores étaient prévus pour le logement de l'étage. Lors des essais, il a été constaté que l'ouverture des fenêtres cassait les stores en place. Une demande est donc en cours auprès des Ateliers MICHEL pour des stores spécifiques ou une solution de rideaux opaques.
- Logements
Évaluation de 2 logements loués : l'un Quai d'Anjou au-dessus de l'ancienne Trésorerie et le second Place du Champ de Foire jouxtant la salle Émile JOULAIN. Deux diagnostics de performance énergétique pour estimer les travaux à faire ont été demandés : la SOCOTEC propose un devis à 710,00€ HT et NEXTIM à 871,67€ HT. La commission a sélectionné l'entreprise SOCOTEC.

- Mur du Complexe Mérignac

Préparation du mur du Complexe Mérignac pour accueillir la fresque de l'artiste « La Douceur » lors du passage de la Flamme Olympique. Le devis de l'entreprise Gouin d'un montant de 2 512,51€ HT a été validé.

M. Jérôme DELOIRE soumet ensuite une délibération portant sur les travaux au sein de l'Hôtel de Ville.

- **2024-06-05 / Travaux au sein de l'Hôtel de Ville – fonds de concours CCVHA**

La commune est propriétaire du bâtiment de l'Hôtel de Ville qui abrite les services communaux et communautaires. Le bâtiment est confié par un bail emphytéotique à la CCVHA pour sa gestion et son entretien.

Les charges générales de fonctionnement du bâtiment (électricité, eau, chauffage, ménage...) sont payées intégralement par la CCVHA puis refacturées directement pour notre occupation selon le bail défini. En revanche, les charges d'investissement nécessitent une délibération concordante entre la Ville et la CCVHA pour pouvoir l'être.

Le bail prévoit une répartition du coût des travaux d'investissement entre les deux collectivités suivant les espaces (50% pour les espaces communs ; suivant la surface d'occupation de chacune pour les travaux du bâtiment ; 100% pour chacune des collectivités dans leurs espaces exclusifs) et une refacturation annuelle de la CCVHA vers la commune pour les travaux de l'année N-1.

Pour l'année 2023, les charges d'investissement constatées sont :

- 11 664,85 € HT dans les espaces communs (écran interactif salle Mayenne, mobilier salle de convivialité...), soit 5 832,43 € pour la commune
- 1 082,19 € HT pour le bâtiment (travaux raccordement lave-linge, acquisition aspirateur...), soit 331,15 € pour la commune (306/1000^e d'utilisation du bâtiment)

Il est donc demandé une participation de la commune aux charges d'investissement 2023 pour l'Hôtel de Ville de 6 163,58 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De verser** un fonds de concours à la CCVHA de 6 163,58 € pour les travaux d'investissement effectués sur le bâtiment situé place Charles de Gaulle au Lion d'Angers sur l'exercice 2023
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Angélique THÉBAULT

Mme Angélique THÉBAULT lit le rapport des points abordés lors de la commission réunie le 21 mai dernier.

- Cinéma en plein air

La commission a soumis au vote des habitants une liste de 9 films. La clôture des votes a eu lieu hier. Mme Angélique THÉBAULT dévoile en avant-première le film qui sera projeté fin août : il s'agit d'« Avatar 2 » avec 27,4% des 336 votants.

- Flamme Olympique

La fresque du mur du stade du Complexe Mérignac a été réalisée en amont par le collectif « La Douceur ». Elle est très graphique et représente les différentes disciplines sportives.

- Les Talents exposent
Ils auront lieu le 15 juin, en même temps que « Les Folies du Lion ». Le G.I.P. était en charge de la communication, mais a fait une annonce tardive sur les réseaux sociaux. La commune a repris la communication. L'appel aux talents locaux a été lancé.
- Comité des fêtes
Une réunion publique est en cours organisée par de personnes souhaitant mettre en place un comité des fêtes sur la commune du Lion d'Angers. Il leur a été rappelé l'importance d'agir en cohérence et en complémentarité avec les associations qui portent des événements phares, telles les festivités de Noël ou du 14 juillet.
- Forum des associations
Le lancement du projet a été décalé, la communication va commencer dans les prochains jours. Mme Angélique THÉBAULT sera la référente.
- Comité consultatif des enfants
Un voyage à Paris sera proposé pour visiter le Sénat et l'Assemblée nationale, un samedi du mois de novembre
- Journée citoyenne
Elle est programmée le dimanche 15 septembre. La communication va débiter ce mois-ci. Le Comité consultatif des enfants souhaite organiser un pique-nique et une action spécifique avec des personnes isolées et âgées.
- Pique-nique des élus
Prévu le vendredi 21 juin à 19h00 à Andigné.

La prochaine commission aura lieu le 18 juin 2024 à 18h30.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

M. David GEORGET laisse la parole à Mme Marie MELLIER, puis la reprendra pour une délibération et une information.

- **Orientations retenues**
Rapporteur : Mme Marie MELLIER

Mme Marie MELLIER présente le compte-rendu de la commission du 13 mai dernier :

- Entrée école publique
Les travaux du parking de l'école sont terminés. La zone d'attente des parents reste à finaliser pour sécuriser l'espace, créer un îlot vert pour apporter de la fraîcheur et permettre l'attente. La commission a réfléchi à des idées d'aménagement qui seront présentées lors des prochains conseils d'école.
- Borne vélo
La commission a échangé sur les besoins et modalités de l'implantation d'une borne de réparation et recharge de vélos, à proximité du parc et du camping. Plusieurs solutions sont en cours de réflexion avec différents acteurs concernés ;
- Voirie devant le cimetière
Nécessite un entretien : un reprofilage et un re-goudronnage vont être réalisés pour un montant de 3 395€ HT.
- La Besnardière
Afin de permettre la collecte des bacs d'ordures des usagers dans de bonnes conditions, il convient d'aménager une plateforme en bord de la départementale.

- 1 naissance / 1 arbre

La commission propose de renouveler l'opération et a proposé des lieux potentiels aux Services techniques.

- Rue Saint Gatien :

Les riverains de la rue proposent le fleurissement des portes d'entrée afin de limiter les nuisances liées au stationnement et pour végétaliser la rue. La commission a donné son accord. Les Services techniques accompagneront les riverains dans ce sens.

La prochaine commission est fixée au 10 juin 2024 à 20h30.

M. David GEORGET présente la délibération relative au fonds de concours versé au S.I.E.M.L. pour les travaux ponctuels sur l'éclairage public. Les différentes opérations effectuées ont été regroupées sur une seule délibération pour limiter le nombre de délibérations.

- **2024-06-06 / Travaux du SIEML – fonds de concours pour travaux ponctuels sur éclairage public**

Le SIEML intervient pour le compte de la commune pour des travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public qui n'entrent pas dans le champ de la maintenance curative, nécessitant une délibération concordante pour valider la participation financière de la commune.

Plusieurs opérations ont été menées ces derniers mois, et il convient de valider leurs prises en charges par une délibération concordante, prise en charge à hauteur de 75% du montant par la commune au regard du règlement financier en vigueur.

Il s'agit des opérations suivantes :

- **176-23-258** : Nettoyage des mâts route d'Angers, avenue des Tilleuls, avenue Jules Verne, le Bocage, rue Henri et Robert de Cholet, pour un montant de 4 143,78 € HT, soit une participation communale de 3 107,84 €.
- **176-23-279** : Remplacement d'une horloge rue des Acacias, pour un montant de 582,31 € HT, soit une participation communale de 436,73 €.
- **176-23-284** : Remplacement d'une lampe au stade de football, pour un montant de 1 006,80 € HT, soit une participation communale de 755,10 €.
- **176-24-288** : Modification du câblage de la vidéosurveillance, pour un montant de 6 440,4 € HT, soit une participation communale de 4 186,30 €.
- **005-23-58** : Réfection du câblage pour des prises guirlande rue de la Libération, pour un montant de 576,00 € HT, soit une participation communale de 432 €.
- **005-23-59** : Remplacement de projecteurs – clocher de l'église d'Andigné, pour un montant de 1 328,92 € HT, soit une participation communale de 996,69 €.
- **005-24-60** : Remplacement d'un mât dans le lotissement Les Tailles II, pour un montant de 1 010,71 € HT, soit une participation communale de 758,03 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le versement d'un fonds de concours pour l'ensemble des opérations décrites,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Conformément à ce qu'il avait annoncé, M. David GEORGET poursuit avec une information concernant l'obligation pour les collectivités de mettre en place une collecte de bio-déchets (ou bio-ressources) à disposition des usagers. Cette obligation va se matérialiser auprès de 3 RD'Anjou par un nouveau service. La règle de base est que pour toute personne qui habite une maison disposant d'un jardin avec espace vert, un composteur sera proposé par 3RD'Anjou.

Par contre, pour les personnes qui habitent des maisons ou appartements qui ne bénéficient pas d'extérieurs, une expérimentation aura lieu en septembre, pour que ces personnes apportent leur bio-

déchets (restes de repas y compris viande et poisson, légumes, fleurs...) dans des points d'apports situés dans le bourg.

La commune du Lion d'Angers fait partie des communes qui expérimentent, et représente au niveau 3RD'Anjou l'une des communes les plus denses en centre-ville. À ce titre, elle sera dotée de quatre points d'apport pour les usagers volontaires souhaitant participer à cette expérience.

Les modalités sont en cours de discussion, des réunions ayant encore lieu demain et samedi. Globalement, le fonctionnement sera proche de ce qui se fait pour les ordures ménagères et les bacs jaunes. Toutefois, cela diffère de ce qui se fait à Angers.

Le maire va signer une convention actant l'engagement de la commune du Lion d'Angers pour accompagner cette expérimentation, pour relayer l'information auprès des habitants afin qu'ils puissent se porter volontaires, ainsi que pour entretenir les abords des points d'apport.

M. Étienne GLÉMOT confirme que c'est une nouvelle compétence qu'impose la loi. La commune a l'obligation de mettre en place ce dispositif qui s'avère surtout nécessaire dans les communes de forte densité urbaine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Étienne GLÉMOT évoque les élections européennes et présente le tableau des permanences des élus pour la journée du 9 juin ; ce tableau leur sera adressé par e-mail. Il informe que les services viendront uniquement le soir pour des raisons d'amplitude horaire. De ce fait, les présidents des bureaux devront arriver à 7h30 pour disposer les bulletins de vote que Mme Corinne MOUFLIN (Responsable des services à la population) aura préparés sur les tables. Il faut savoir qu'il y a 38 listes : une douzaine dispose de bulletins en quantité, quelques listes ont des bulletins mais en nombre insuffisant, d'autres n'ont pas de bulletin du tout et dans ce cas les électeurs devront venir avec un bulletin qu'ils auront imprimé.

Il rappelle aux élus d'être vigilants et de ne partir le soir qu'après avoir signé tous les documents utiles.

M. Étienne GLÉMOT rappelle que Mme Muriel NOIROT a envoyé une invitation à chaque élu pour le barbecue du 21 juin à Andigné, à laquelle il convient de répondre. Les conjoints sont également conviés.

Enfin, le conseil privé initialement prévu le 4 juillet sera potentiellement annulé, toutefois pour le moment, il convient de conserver cette date.

* * * * *

Clôture de la séance à 21h38.

Prochain Conseil Municipal : lundi 08 juillet 2024 à 20h30.

* * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Richard GUILLEMIN

